

Emplacements réservés

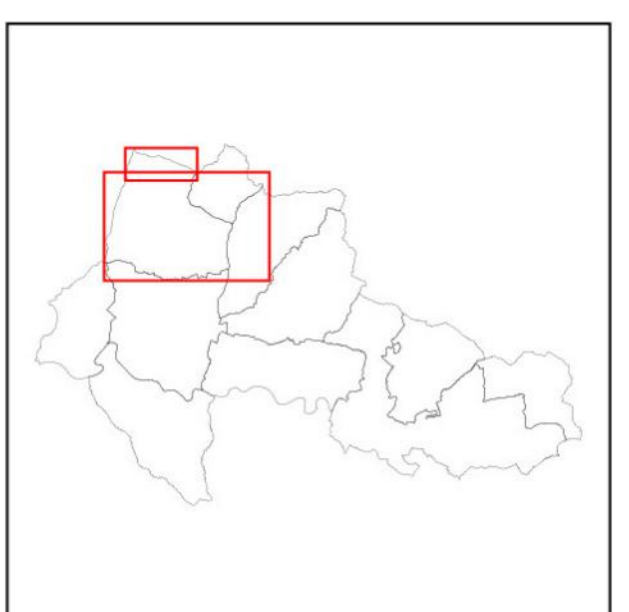
Code	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1a	Commune / Régie assainissement	Création d'une station d'épuration	2533m²
1b	Commune	Création d'une avenue de voies	325m²

Légende

- UA
- UB; UBa
- IAU (IAUa; 1AUb; 1AUC)
- A
- Ap
- N
- UE
- Ax

- Limite communale
- Limite parcelle
- Subdivision fiscale
- Bât dur
- Bât léger
- Cours d'eau
- Étang, lac
- Cimetière
- Piscine
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Espace Bois Classé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Secteurs soumis à des risques incendie de forêt (Aléa Fort)
- Canalisation de gaz
- Seuil des effets irréversibles (IRE) autour de la canalisation de gaz

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 Communauté de Communes DU PAYS GRENOIS



4.2 Zonage
 Bascons

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le : 8/12/2014 Arrêté le : 29/04/2019 Approuvé le : 2/03/2020

Modifié le : 18/12/2023

METROPOLIS, atelier d'urbanisme
 10 rue de 19 mars 1962
 38 190 Bégles

AGENCE METAPHORE ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE

PLAN N° 2 ECHELLE 1/5 000